

Intervention de M. Matthias Fekl, secrétaire d'état auprès du ministre des Affaires étrangères et du développement international chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger, devant l'Assemblée des Français de l'étranger qui s'est réunie du 6 au 10 octobre à Paris.

Merci, Monsieur le Président.

Je veux vous saluer, saluer les vice-présidents, les présidents de Groupes, vous saluer toutes et tous, élus de nos concitoyens à l'étranger ; saluer aussi bien sûr, les représentants de l'Administration ici présents ; et puis, à travers vous, saluer nos concitoyens à l'étranger, saluer les Parlementaires, aussi, que j'ai vus tout à l'heure. Vous féliciter, M. le Président, pour votre élection. Féliciter tous les responsables de l'Assemblée qui ont été élus, de toutes les sensibilités politiques républicaines et vous dire bien sûr qu'à partir de maintenant, nous allions beaucoup travailler ensemble, que ce soit ici en France, à l'occasion de mes déplacements partout à l'étranger, où je serai à votre disposition, à la disposition de la communauté française.

Comme vous le savez, je suis au Secrétariat d'État au Commerce, à la Promotion du tourisme et des Français de l'étranger. Je considère que les trois volets de ce portefeuille auprès de Laurent FABIUS sont d'égale importance et j'aurai à cœur de le prouver à chaque déplacement.

Je reviens d'un déplacement, en fin de semaine dernière, à Berlin, qui était exclusivement consacré à la communauté française. Communauté éducative, communauté de nos concitoyens en Allemagne, avec un rendez-vous avec un certain nombre d'élus qui sont là, en tout cas pour partie, avec des préoccupations souvent très concrètes, très importantes. J'ai été Français de l'étranger pendant les dix-huit premières années de ma vie, puisque j'ai grandi en Allemagne et donc, je ne prétends pas avoir moi-même été confronté à toutes les situations que peuvent connaître nos concitoyens à l'étranger, mais tout de même, je sais ce que cela signifie de vivre ailleurs qu'en France, loin de France, même s'il y a des pays plus lointains que l'Allemagne, naturellement. Et donc, vraiment, j'aurai à cœur de travailler avec simplicité et avec beaucoup de pragmatisme.

De très grandes réformes ont été menées, y compris concernant la représentation des Français de l'étranger, au cours des dernières années. Je veux saluer mes prédécesseurs qui ont élaboré, ont porté avec vous ces réformes, qui en ont assuré le suivi. Madame Conway-Mouret, Madame Pellerin.

Maintenant est venu le temps de faire vivre ses réformes, de faire vivre la démocratie que vous représentez et puis, d'essayer au maximum d'avoir des réalisations simples. C'était aussi le sens des entretiens que j'ai eus, déjà, à Tunis, à Berlin, avec beaucoup de préoccupations en matière d'état civil, d'éducation, de vie quotidienne, sur lesquelles nous devons nous pencher.

Si je suis trop long, Monsieur le Président, naturellement, vous me coupez. Je veux vous dire quelques mots : beaucoup de travail est en cours, beaucoup de mesures sont à venir et donc, nous devons naturellement pouvoir en parler ensemble.

Vous le savez, le Président de la République, le Premier ministre, ont réaffirmé l'importance qu'ils portent à la communauté française à l'étranger. C'est le sens du maintien d'un

Secrétariat d'État auprès du ministère des Affaires étrangères et du Développement international, en charge de notre communauté de Français expatriés.

Nos compatriotes à l'étranger peuvent compter sur beaucoup de services. Nous sommes le pays qui accompagne le plus nos concitoyens expatriés. Nous pouvons tous constater parfois des difficultés, des insuffisances, mais enfin, il faut aussi comparer. Et, quand on regarde ce que font d'autres pays, nous n'avons pas à rougir des services qui sont offerts et moi, je veux saluer bien sûr les services consulaires, les services diplomatiques qui sont à vos côtés, pour essayer d'améliorer les choses, de vous simplifier la vie dans les différentes situations que vous pouvez rencontrer.

Pour continuer encore à faciliter la vie des citoyens français à l'étranger, des usagers de l'Administration, nous allons déployer un certain nombre de mesures concernant notamment la simplification. Vous savez que beaucoup de travaux sont en cours là-dessus au niveau du Gouvernement et notamment, bien sûr, au Quai d'Orsay. Et aussi de manière totalement interministérielle, avec le travail que nous faisons, en lien avec le Secrétaire d'État aux simplifications ; et puis, en matière de dématérialisation.

En matière de simplifications, d'abord, j'ai le plaisir, aujourd'hui, de vous annoncer la fin de ce que l'on appelle la double comparution, pour la remise des passeports.

(Applaudissements).

Dans un grand nombre de pays, les Français qui le souhaiteront pourront se faire adresser leur passeport par un transporteur sécurisé. La mesure pourrait être mise en place au début de l'année 2015 et je suis persuadé qu'elle constituera un bénéfice très concret pour nombre de nos compatriotes, à qui elle économisera un deuxième trajet, parfois long, parfois coûteux et toujours superflu et pénible.

En matière de dématérialisation, les services consulaires travaillent beaucoup sur ces questions et une nouvelle étape doit s'ouvrir maintenant. Elle consistera en la possibilité, via le site monconsulat.fr, d'un accès à distance complet au registre. Vous connaissez l'importance du registre. C'est un outil de connaissance de la communauté, pour nous, un moyen d'assurer votre sécurité et la sécurité de nos compatriotes à l'étranger, dont malheureusement, l'actualité nous rappelle trop souvent à quel point c'est une priorité fondamentale. C'est aussi une porte d'entrée indispensable pour celles et ceux d'entre nos compatriotes qui demandent à bénéficier notamment d'aides sociales ou de bourses.

Des travaux sont en cours sur la fiabilité du registre. L'on ne peut pas transiger là-dessus. Sur son accessibilité et ces travaux-là aboutiront rapidement. C'est dans cet état d'esprit que la DFAE lance aujourd'hui un projet qui vous permettra de vous inscrire et d'opérer toutes les opérations liées à la vie du registre à distance. J'espère, je souhaite que ces travaux puissent aboutir pour la fin de l'année 2015.

Cette mesure permettra de limiter les situations où vous devez venir au consulat en personne et cela permettra, en retour, aux consulats et aux agents consulaires, dont je salue l'implication, dans des situations pas toujours simples, de mieux se consacrer aux procédures, aux tâches essentielles où leur présence physique est indispensable et où ils apportent une plus-value. Je pense au dépôt des empreintes biométriques pour un passeport, par exemple ; et je note à cet égard que le nombre de demandes de passeports augmente chaque année de près

de 10 %. Ces travaux-là, il faut les encourager. À un moment où il y a des redéploiements, des réorganisations, et parfois des fermetures de services consulaires à l'étranger, il est évidemment indispensable que le service que vous recevez puisse continuer d'être assuré et donc, la dématérialisation à cet égard est absolument fondamentale.

De la même manière et dans le même souci, dès cette année, avec les notaires, le SCEC va procéder à l'envoi dématérialisé de copies ou d'extraits d'actes de l'état civil. C'est une solution plus rapide, plus sûre, plus économique et, vous le savez, les notaires représentent entre un quart et un tiers du total des demandeurs. Dans le même temps, la procédure dite « de vérification des données d'état civil » consistera, dès l'année prochaine, en une transmission directe dématérialisée des données d'état civil à l'Administration ou à l'organisme requérant. Cette réforme sera expérimentée dès le printemps de l'année qui vient, dans le cadre de l'instruction des demandes de passeports faites par les Français nés dans l'Union européenne. Ce nouveau dispositif a ensuite vocation à s'appliquer à tous les Français nés à l'étranger. C'est une avancée très importante, j'en sais quelque chose, et vous en savez, pour nombre d'entre vous aussi, quelque chose. Le dispositif aura pour effet une simplification des démarches pour l'usager, qui n'aura en outre plus à fournir de copie de son acte de naissance.

Enfin, un groupe de travail paritaire entre le ministère des Affaires étrangères et du Développement international et le ministère de la Justice se réunit régulièrement pour travailler à la mise en place d'un registre d'état civil électronique, donc le caractère authentique se substituera alors à celui attribué jusqu'à présent au seul registre papier. Le service central d'état civil pourra être pionnier dans la mise en œuvre de ce dispositif, qui serait ensuite étendu aux communes de France. Donc, je vous livre cette information à titre d'information donc, pour vous dire qu'il y a des travaux en cours là-dessus. C'est expérimental, c'est innovant, cela pose des questions de fond qu'il faut traiter, parce que là encore, on ne peut pas jouer avec les questions de fiabilité. Ce ne serait dans l'intérêt de personne. Mais, l'Administration moderne travaille en ce sens-là pour pouvoir apporter des innovations dans les meilleurs délais.

En matière électorale, nos compatriotes à l'étranger bénéficient d'une situation qu'aucun autre pays n'offre à ses ressortissants. C'est un des exemples de ce que je disais au début. À côté d'une représentation au Parlement, à la fois au Sénat et à l'Assemblée nationale, mais aussi d'une représentation de proximité, d'une représentation locale que vous incarnez, vos compatriotes peuvent en outre participer aux scrutins nationaux dans leur pays de résidence. Pour ce faire, les 1,135 million de Français inscrits sur les listes électorales consulaires bénéficient d'un réseau de bureaux de vote qui représente un engagement substantiel de notre pays pour l'expression démocratique de chacune, de chacun d'entre nous, qu'il vive en France ou qu'il vive à l'étranger. Malgré tous ces efforts déployés par l'Administration, par vous, à travers votre rôle de relai, votre rôle de présence sur le terrain, la participation électorale demeure insuffisante et elle traduit, à l'étranger comme en France, un désenchantement démocratique, une crise de confiance, dont nous devons tous avoir ici à la fois connaissance et pleinement conscience. Mais, ça n'enlève rien à votre rôle absolument essentiel de relai, encore une fois quelles que soient les opinions des uns et des autres. Chacun ici a les siennes et elles sont d'ailleurs souvent connues, mais de votre rôle sur le terrain, auprès de nos concitoyens à l'étranger, pour en permanence porter leurs voix, leurs revendications, leurs problèmes.

À court terme, un certain nombre d'actions sont entreprises pour faciliter l'expression démocratique. Ce sont quelques outils pour répondre à cette crise de la participation. Je ne prétends pas qu'elles puissent évidemment entièrement les régler.

En matière de procurations, il s'agit d'aligner la situation des consulats sur celle des mairies, en permettant la transmission dématérialisée des procurations depuis les consulats. En matière de vote électronique, il s'agit de passer un nouvel appel d'offres en vue des élections de 2017, en tirant toutes les conséquences des expériences passées, que ce soit les élections nationales de 2012 ou les différentes élections de 2014. À cet égard, une réunion de retour d'expérience sur les élections de cette année a été organisée par la DFAE, en associant les élus. Elle a apporté des résultats concrets.

Il s'agit aussi d'accompagner nos concitoyens à l'étranger en leur offrant les conditions pour scolariser leurs enfants. L'année scolaire, qui a débuté il y a quelques semaines dans les pays du rythme nord est la deuxième depuis l'entrée en vigueur de la réforme de l'aide à la scolarité. Les pays du rythme sud achèvent quant à eux leur deuxième campagne.

Je me réjouis que les objectifs assignés à la réforme de l'aide à la scolarité aient été atteints dès sa première année de mise en œuvre. Résultat confirmé pour la deuxième campagne, par la Commission nationale des bourses du mois de juin. Et résultat qui devrait être confirmé par la prochaine Commission au mois de décembre.

Cette réforme de l'aide à la scolarité, qui est un engagement présidentiel de 2012, visait en premier lieu à mettre en place un dispositif plus juste et plus équitable. Je sais que cette réforme a fait débat. Je sais aussi qu'elle a été portée par mes prédécesseurs, que nombre d'entre vous y ont participé, de diverses manières. C'est une réforme très importante, à la fois en termes de justice, en termes d'égalité républicaine, mais aussi en termes de pérennité du dispositif boursier, qui ne sera défendable que s'il est ciblé sur celles et ceux qui en ont besoin. S'il y a, au cas par cas, des difficultés – et certaines m'ont été présentées lorsque j'ai vu quelques jours après ma nomination, les parlementaires représentant les Français de l'étranger – il faut évidemment les signaler, à la fois mon cabinet, moi-même, l'administration naturellement, sont là pour regarder les choses. Mais, d'après les retours que nous avons, cette réforme, aujourd'hui, porte ses fruits, porte ses effets et donc, sera confirmée.

L'on constate en effet désormais une corrélation plus étroite entre la situation sociale, économique, des familles bénéficiaires de ces bourses et le niveau des bourses qui leur sont accordées ; certaines inégalités de traitement entre familles, entre pays aussi, ont pu être corrigées, grâce à la mise en place de nouveaux critères, neutres, objectifs, et prenant ainsi réellement en compte la situation dans laquelle se trouvent les familles.

Par ailleurs, le projet de Loi de finances qui sera soumis au Parlement prévoit un budget des bourses scolaires en augmentation, conformément aux engagements pris en 2012 et toujours réitérés depuis. Ils confirment ainsi la priorité du Gouvernement aux politiques à destination de l'Éducation, de la Jeunesse. Cela vaut dans notre pays comme cela vaut pour nos ressortissants vivant à l'étranger. Et ce, malgré un contexte budgétaire que tout le monde connaît et qui est caractérisé par des difficultés très importantes pour le budget de notre Nation.

Ce succès, nous le devons au professionnalisme de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, de la DFAE, de lui de l'ensemble des acteurs de notre réseau de l'enseignement

français à l'étranger ; et nous le devons à l'action des élus sur le terrain, qui ont pu et qui avaient pu faire remonter de manière précise, la réalité des situations et des difficultés pour bâtir un dispositif plus moderne, plus efficace et plus juste.

Dans quelques semaines, vous allez participer aux premières Commissions locales de bourses, dans le format issu de la réforme de la représentation des Français de l'étranger, qui porteront désormais le nom de Conseils consulaires pour les bourses, les CCB. Je sais que vous aurez à cœur de poursuivre dans l'esprit d'ouverture et de responsabilité qui a caractérisé la mise en place de cette réforme et je vous en remercie.

Je veux dire un mot aussi, Monsieur le Président, si vous me donnez encore quelques minutes, sur la solidarité de la Nation envers ceux qui en ont le plus besoin. Les Conseils consulaires seront consultés sur l'aide sociale. L'aide sociale à nos ressortissants à l'étranger, qui reste un axe essentiel de l'activité du ministère dans le domaine consulaire et avec bien souvent des situations dramatiques, dont tout le monde en France n'a pas conscience. La réalité de nos communautés d'expatriés est diverse, variée, vous le savez et les difficultés sociales très importantes se rencontrent aussi parmi nos concitoyens expatriés. Le maintien à un niveau constant, depuis plusieurs années, des crédits en Loi de finances, consacrés à l'aide sociale, reflète cette priorité, malgré là encore la situation difficile de nos finances publiques. En 2013, un peu moins de 5 000 de nos compatriotes, 4 927 pour être précis, de Français résidant à l'étranger, ont pu bénéficier de l'aide sociale consulaire sous la forme d'une allocation mensuelle. Un peu plus de 8 000 – 8 282 – en ont bénéficié, si l'on prend aussi en compte les aides ponctuelles accordées. En outre, 441 Français ont bénéficié, l'an dernier, d'un rapatriement organisé ou financé par la DFAE, que ce soit au titre de leur situation sociale ou au titre de leur situation médicale. Nous poursuivons aussi les efforts dans divers domaines. Vous savez qu'une réforme est en cours concernant l'emploi et la formation professionnelle. L'année 2015 sera marquée là-dessus par des évolutions importantes. D'abord, à travers une réforme que vous connaissez, qui est, dans le contexte budgétaire qui est le nôtre, l'évolution et la réforme de la formation professionnelle à travers le programme 151, au Bureau d'emploi et de formation professionnelle à l'étranger. Désormais, l'intervention prendra une forme différente, à travers les soutiens financiers, qui seront désormais accordés au cas par cas, sur demande. C'est une révision importante de la formation professionnelle à l'étranger. Nous devons la mener ensemble et ensuite aussi pouvoir en évaluer les résultats, lorsqu'il y aura une période de mise en œuvre significative.

Il a été demandé à nos postes de se rapprocher des différents opérateurs traditionnels : les associations, les chambres de commerce, pour aussi travailler sur des perspectives d'autofinancement sur une période de trois ans et je souhaite que vous puissiez être étroitement associés à la conduite de cette réforme qui est donc devant nous.

Toujours sur la formation professionnelle, la loi du 5 mars dernier, votée par l'Assemblée nationale, fait rentrer la formation professionnelle de nos ressortissants à l'étranger dans le droit commun de la formation professionnelle. Cela me semble très important, à la fois en termes symboliques, dans le meilleur sens du terme, et en termes opérationnels.

La compétence de financement et d'organisation de la formation professionnelle de nos compatriotes établis hors de France était assurée auparavant par l'État. Elle le sera, à compter du premier janvier 2015, par les régions, de même que les moyens que l'État y consacrait. C'est le sens de la réforme que j'évoquais au début. Les modalités concrètes de

fonctionnement de ce nouveau dispositif sont en cours d'élaboration, avec bien sûr, l'association des régions de France et les administrations d'État qui y sont impliquées.

Le développement de la mobilité des personnes, la multiplication aussi, partout dans le monde, de couples ayant la double nationalité, sont des évolutions positives, preuves de dynamisme, d'intégration de notre pays, de nos concitoyens, dans le mouvement de mondialisation. Je ne saluerai jamais assez la mobilité internationale, souvent perçue de manière erronée, caricaturale ; or, ce phénomène-là et vous qui l'incarnez, est un aspect absolument déterminant du rayonnement de notre pays, de notre compétitivité, de notre influence partout dans le monde. Mais, il y a aussi des difficultés concrètes qui sont liées à ces évolutions. La presse s'en fait parfois écho lorsqu'il s'agit de cas emblématiques. Mais, même hors de l'attention médiatique, il y a de nombreuses situations concrètes qui sont très compliquées. C'est le cas pour des détenus français à l'étranger, dans des situations et pour des causes différentes. C'est le cas aussi d'enfants déplacés hors de nos frontières, parfois par un de leurs parents, dans le cadre de conflits familiaux souvent très douloureux. C'est le cas aussi, pour certains de nos ressortissants, du recouvrement de créances alimentaires. Sur tous ces dossiers, ma mobilisation comme celle du ministère tout entier est forte. Elle le demeurera et je sais que vous êtes, vous aussi, mobilisés, à la fois pour signaler ces situations, pour contribuer à les résoudre et pour apporter de l'assistance, du soutien, du suivi, à ceux de nos concitoyens de l'étranger qu'elles concernent. Et je veux évoquer brièvement un certain nombre de ces situations, parce qu'elles sont concrètes et elles doivent être au cœur de notre attention.

Concernant les détenus français à l'étranger, à notre connaissance et d'après les chiffres que nous avons agrégés, au 1er septembre de cette année – ce sont les derniers chiffres à jour que je vous présente – 2 485 Français sont incarcérés dans un autre pays que la France. La protection consulaire que nous leur apportons signifie concrètement que des agents de notre réseau consulaire leur rendent visite aussi régulièrement que possible, suivent les procédures judiciaires, pour s'assurer du respect de leurs droits, et ce, bien sûr, sans empiéter sur le rôle des avocats qui assurent leur défense. Les familles en France sont en contact avec le Bureau des détenus, qui facilite, chaque fois que cela est nécessaire, l'acheminement d'argent, parfois de médicaments, transmis par elles et assurent ainsi le lien entre les détenus à l'étranger et les familles en France. Parmi ces détenus, huit sont actuellement condamnés à mort et le soutien à nos compatriotes condamnés à la peine capitale, contre laquelle la France est engagée dans une bataille internationale, est entier. Nous souhaitons obtenir la commutation de leur peine. La France a abrogé la peine de mort en 1981 et nous nous battons partout dans le monde, pour que cette peine barbare soit supprimée. Robert BADINTER s'y est engagé récemment.

(Applaudissements).

Le ministre des Affaires étrangères, Laurent FABIUS, y est totalement impliqué. Moi évidemment, en tant que Secrétaire d'État auprès de lui aussi.

Concernant les enfants déplacés, notre préoccupation première, ici comme ailleurs, est l'intérêt de l'enfant. L'intérêt de l'enfant en difficulté au sein d'un conflit entre les parents, encore aggravé et compliqué lorsque le droit international privé entre en jeu. La France est liée à une centaine de pays par des conventions internationales ou des accords bilatéraux qui apportent des outils pour aider à résoudre ces cas, mais pas toujours. Plusieurs initiatives ont été prises récemment, pour approfondir la coopération avec différents pays, pour inciter les pays qui ne sont pas encore partis à la Convention de La Haye de 1980 à y adhérer. Et nous,

avons nos partenaires européens, avec les États-Unis, mené une campagne auprès des autorités japonaises, qui a conduit à leur adhésion et à l'entrée en vigueur de la convention au Japon, au 1er avril de cette année. Les efforts envers d'autres pays continuent. Nous les déployons et ils sont évidemment très importants pour résoudre des cas concrets. Ces conflits ne sont pas toujours réglés de manière administrative ni de manière judiciaire et c'est pourquoi, avec l'aide de nos postes diplomatiques et consulaires, un recensement des organismes de médiation familiale à l'étranger a été entrepris. À terme, ce travail de recensement permettra d'établir un annuaire des structures sur lesquelles il sera possible de s'appuyer pour aider à la médiation internationale des familles. Je pense aussi à nos aînés. La population française vieillit dans notre pays, bien sûr. Elle vieillit aussi à l'étranger. Certains de nos ressortissants choisissent d'ailleurs de s'établir à l'étranger pour y vivre leur retraite, en liaison avec nos postes, dans les pays où cette situation est particulièrement concernée. Nous évaluons les actions et les outils juridiques à mettre en place et sur ce sujet-là, je suis convaincu que nous aurons aussi à travailler ensemble et que vos retours, votre expérience, vos propositions seront utiles.

Il existe aussi la situation dramatique des violences faites aux femmes et des mariages forcés. Une campagne nationale de lutte contre le mariage forcé a été lancée et le ministère des Affaires étrangères et du Développement international y contribue activement. Un volet de cette campagne prévoit l'amélioration de la formation interne des agents consulaires et de nouvelles fiches réflexes qui ont été ajoutées à la documentation dont ils disposent. Et aussi pour travailler à l'accueil et à l'accompagnement des personnes qui sont victimes de tels actes.

Je souhaite vous le dire, parce que c'est quelque chose à relayer. Et trop souvent, le silence est de mise sur ces sujets-là, alors que les victimes ont droit à avoir accès à des gens qui peuvent les aider. Il existe désormais des conseils actualisés, dans le guide Être victime à l'étranger, et dans la rubrique « Conseils aux voyageurs » du site [francediplomatie](http://francediplomatie.fr). Il existe aussi une adresse électronique mariageforce.fae@diplomatie.gouv.fr, qui permet de recevoir tous les signalements de cas individuels. Elle a été ouverte en avril de cette année et évidemment, personne ne peut se réjouir de ce qu'elle soit sollicitée, puisqu'à chaque fois, cela signifie que des actes terribles ont été commis, que des femmes en ont été victimes. Mais, cette adresse est là pour être utilisée en tant que de besoins.

Je veux dire un dernier mot à ce sujet, avant de conclure sur la réforme de la représentation des Français de l'étranger, sur les créances alimentaires – autre sujet de préoccupation très concret et nombre d'entre vous ont déjà eu l'occasion d'en parler avec moi et nous avons eu l'occasion d'échanger. Au sein de la DFAE, le bureau en charge du recouvrement des créances alimentaires dans un cadre transfrontalier traite un nombre de dossiers en constante augmentation. Ce sont près de 3 000 dossiers, 2 900 pour être précis, dont plus des deux tiers, 68 %, concernent les pays européens. Nous avons le souci permanent, dans la mise en œuvre des textes européens et internationaux, en matière d'obligations alimentaires, d'une simplification des procédures, d'une meilleure efficacité du recouvrement des pensions impayées pour les créanciers, qu'ils soient établis en France ou à l'étranger. C'est un des aspects de la nouvelle mobilité internationale, des nouveaux choix de vie des ressortissants à l'étranger. Ils doivent évidemment être accompagnés en termes juridiques.

Avant que nous puissions échanger ensemble, je souhaite revenir en quelques mots sur la réforme de la représentation politique des Français à l'étranger. La première réunion de l'AFE à laquelle vous participez durant toute cette semaine est la dernière étape majeure prévue par

la loi du 22 juillet 2013, avant que cette loi désormais entre en pratique, vive et que vous la fassiez vivre à travers votre travail, votre action. Après l'élection de 442 conseillers consulaires, après l'élection des conseillers de l'AFE qui vous conduit à siéger ici aujourd'hui, les conseils consulaires se sont réunis pour la première fois en juin 2014 pour la plupart d'entre eux. Cette première réunion, avec des aspects formels et des aspects humains, avait pour objectif d'élire un vice-président parmi les conseillers consulaires. Je sais que certains d'entre vous ont été élus à cette fonction. Je les en félicite une nouvelle fois. Je vous en félicite une nouvelle fois. Cette réunion a aussi été l'occasion d'échanger sur les modalités de fonctionnement du Conseil consulaire, sur les moyens à mettre en place pour échanger avec les postes diplomatiques et consulaires, pour que vous soyez le mieux possible informés, associés à l'action et là aussi, nous en avons parlé, à Tunis, à Berlin, sur les bonnes modalités d'articulation à trouver entre votre rôle de représentant et évidemment, le rôle de nos postes à l'étranger. Et puis, les réunions de cet automne, que j'ai évoquées tout à l'heure, concernant les bourses scolaires, l'action sociale, sont des réunions absolument essentielles, auxquelles nombre d'entre vous participait. Votre participation active, votre connaissance du terrain, sont des atouts essentiels à la réussite de cette réforme. Les conseillers consulaires conservent leur rôle de relai, fondé sur l'expérience de terrain. Vous êtes géographiquement désormais plus proches des communautés françaises que vous représentez. J'ai été élu de terrain en France. Je sais bien ce que cela signifie, ce rôle, à la fois gratifiant, passionnant et difficile aussi, de pouvoir être à l'écoute des Français ; à la fois avec des propositions sur des actions stratégiques pour notre pays et puis aussi dans la vie quotidienne, avec tout ce que cela implique, de difficultés, d'obstacles à surmonter. C'est un rôle magnifique. C'est un rôle absolument essentiel et donc, moi, je tiens à saluer votre implication totale, votre disponibilité au service de nos concitoyens, où qu'ils vivent. Je serai à votre disposition pour pouvoir, aux différentes étapes, recueillir, notamment lors des déplacements, les difficultés que vous rencontrez et essayer, dans un souci très pragmatique, de pouvoir y répondre.

Voilà ce que je voulais vous dire, en guise d'introduction. Je crois que j'ai à peu près tenu le temps qui m'était imparti. Je vous remercie de votre attention et surtout, je vous remercie de tout le travail que vous avez déjà fourni et que vous continuerez à fournir au service des Français de l'étranger.

Merci à vous.